

Les consommateurs sont aussi des citoyens : en 2020, plus de la moitié d'entre eux privilégiait les marques engagées en faveur de l'environnement. Et le covid renforce cette tendance. Pour les entreprises, c'est une opportunité.

Les consommateurs français appellent les grandes entreprises à agir. Ils considèrent en effet que les grandes entreprises sont le 3^e acteur à devoir « agir le plus activement en faveur de l'environnement », après l'État et eux-mêmes.

Une position qui explique pourquoi 52 % des Français privilégient les marques engagées pour l'environnement.

Les paiements pour services environnementaux (PSE) : une innovation qui répond à la demande des consommateurs

Une eau de qualité, une biodiversité importante ou encore la sauvegarde des puits naturels de carbone : autant de « services écosystémiques » dont toute la société bénéficie. Pour préserver ces services, les paiements pour services environnementaux (PSE) sont une innovation concrète et utile.

Prenons un exemple. Pour préserver la qualité de l'eau qu'elle capte, la marque Vittel (qui appartient à Nestlé Waters) finance actuellement une transition des agriculteurs de la zone vers une agriculture moins consommatrice en intrants chimiques (PDF – page 14).

Des aides publiques pour les investissements privés en faveur des PSE

Pour réaliser ces investissements, les entreprises peuvent dans certains cas bénéficier de déductions fiscales ou de crédits d'impôt recherche. L'amorce du dispositif peut aussi être financée par des acteurs publics avant que les acteurs privés ne prennent le relais.

Grâce à l'investissement que les agriculteurs reçoivent de la part des entreprises, ils restaurent ou maintiennent des écosystèmes naturels : ce sont les services environnementaux. Les PSE permettent donc de reconnecter les entreprises à leur territoire (cf. encadré plus bas).

La connexion avec les territoires est d'autant plus forte que les PSE sont contractualisés avec des agriculteurs situés sur le même territoire que les consommateurs. Producteurs et consommateurs bénéficient alors d'un meilleur cadre de vie et de la préservation des ressources naturelles locales.

Pour les entreprises, les PSE sont donc des leviers concrets pour répondre à la demande environnementale des consommateurs.

Les PSE, une responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en actes

Depuis le vote de loi PACTE en 2019, toutes les entreprises doivent prendre en « considération des enjeux sociétaux et environnementaux de [leur] activité ». Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont un levier efficace pour répondre à cet enjeu.

LabPSE : des paiements pour services environnementaux locaux et durables

Le LabPSE propose des paiements pour services environnementaux optimisés. Trois démarches expliquent cette optimisation :

1. Les agriculteurs sont à la source des projets : ce sont eux qui proposent des services environnementaux (permis par des améliorations de leurs pratiques).
2. Les entreprises et habitants acheteurs de ces services environnementaux sont voisins des agriculteurs : le lien avec le territoire est primordial.
3. Les services proposés par les agriculteurs sont complets : c'est l'ensemble des terres travaillées qui est concerné. Par conséquent, les services environnementaux sont à la fois transversaux (amélioration du bocage, maintien des zones humides, préservation des sols...) et durables.

Par exemple, Mondelez international, 2e acteur mondial de l'agro-alimentaire, a mis en place un PSE pour favoriser des pratiques agricoles plus saines (PDF – page 14). Ainsi, les céréaliers qui fournissent la marque LU (qui appartient à Mondelez international) reçoivent une prime pour diminuer les intrants dans leurs cultures.

Une action à double bénéfice pour LU : augmenter sa performance commerciale et renforcer l'adhésion de ses collaborateurs.

VOUS SOUHAITEZ AGIR OU ÉCHANGER À PROPOS DES PSE ?

**CONTACTEZ SANDRA DELAUNAY, CHARGÉE DE MISSION BIOÉCONOMIE ET
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AU SEIN DE TRAME
(ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES)**

S.DELAUNAY@TRAME.ORG

07 66 35 60 81

UN PROJET FINANCÉ PAR :



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

